

EN ATTENDANT LA PUBLICATION D'UN ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL

La refonte du Fonds de soutien aux exportations reste problématique

La refonte en cours du Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) s'avère problématique, insuffisante, selon divers intervenants de la chaîne du commerce extérieur. D'autant que le FSPE a été sous-utilisé et n'a pas atteint complètement ses objectifs et qu'une véritable stratégie de développement des exportations hors hydrocarbures demeure encore absente.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - L'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), en collaboration avec le ministère du Commerce et la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), a organisé hier une journée d'information sur les «Dispositifs de soutien et mesures incitatives à l'export». Une rencontre qui a permis de faire le constat sur la refonte du Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) qui prévoit de rembourser un certain nombre de nouvelles dépenses d'exportation par

l'Etat. Institué par le décret exécutif n° 96-205 du 5 juin 1996 (comportant 5 rubriques d'aide aux exportateurs), ce compte d'affectation spéciale a été refondu en vertu de la loi de finances complémentaire 2007 et réaménagé sur 8 rubriques par le décret exécutif n° 08-07 du 19 janvier 2008. Des textes d'application doivent intervenir après la publication d'un arrêté interministériel (Finances-Commerce), attendue à court terme. Or, selon le sous-directeur du suivi des exportations au ministère du Commerce, Mlle Bouabdellah, le FSPE a été sous-utilisé et n'a pas

atteint complètement ses objectifs. Seulement deux rubriques (transport et prise en charge de la participation aux foires internationales) ont été utilisées. Ainsi, au 31 décembre 2007, un montant de 3,753 milliards de dinars a été seulement consommé dont 800 millions de dinars pour la prise en charge de la participation aux foires et 2,9 milliards de dinars concernant le transport.

La refonte du FSPE s'avère problématique

Or, même la refonte du FSPE s'avère problématique, insuffisante. Selon le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Zohir Benslim, «ce n'est pas la refonte du FSPE qui va contribuer à booster les exportations hors hydrocarbures». Pour cet exportateur, si

la nouvelle répartition des rubriques apporte plus de soutien en amont des activités de production et de mise à niveau pour l'exportation, la définition et la mise en œuvre d'une critique simple, transparente et adaptée ainsi que l'amélioration et l'assouplissement du cadre statutaire de gestion s'avèrent cependant nécessaires. Zohir Benslim a suggéré, à ce propos, de confier la gestion du FSPE à l'Algex. En fait, la gestion de ce fonds pose problème d'autant que la compensation des frais de transport sera progressivement réduite et ne concernera, jusqu'à la fin de l'année que 50% du fret pour les produits agricoles notamment et 25% pour les produits non agricoles. Par la suite, la manutention et le transport interne ne seront pas pris en charge. En outre, cette

aide ne sera accordée que si certaines conditions sont remplies par l'entreprise, telles que la formulation d'une démarche export (business plan ou prévisions de chiffre d'affaires export). Par ailleurs, les matières premières ou produits bruts n'ayant subi aucune transformation importante et sans valeur ajoutée substantielle seront exclus du bénéfice de l'aide. Intervenant dans le débat, le directeur général de l'Algex, Mohamed Benini, a soulevé la contrainte du démantèlement du soutien au transport des produits industriels ainsi que l'omission des produits artisanaux. En s'interrogeant sur la manière d'interpréter les textes d'application, en soulevant l'absence d'une véritable stratégie de promotion des exportations et en prénotant le développement du soutien aux exportations de services.

a appelé à mettre en place, de manière immédiate, des textes d'application clairs et cadrés, et à revoir le montant de certaines aides.

Il s'agit, selon le P-dg de Ceval, de «libérer les initiatives» à l'export, de défendre les exportateurs au niveau international.

Mais aussi de déployer davantage d'efforts en matière de formation et de marketing, de réduire les surcoûts à l'export, de régler le problème de la logistique et améliorer la performance des ports algériens, en en créant de nouveaux ou en confiant la gestion en BOT à des opérateurs. Abondant dans le même sens, le président de l'Anexal a prôné la nécessité d'une stratégie globale d'appui et de soutien aux exportations et réitéré son appel au chef du gouvernement pour réactiver le Conseil national consultatif pour la promotion des exportations, institué pourtant en 2003 et qui n'a pas encore été placé.

C. B.

Quid d'une stratégie de développement des exportations ?

En ce sens, le P-dg du groupe Ceval, Issaad Rebrab,

INSTALLATION À L'ÉTRANGER ET RÉTROCESSION DES GAINS À L'EXPORT

La flexibilité de la Banque d'Algérie sollicitée par les opérateurs

L'Algex organise aujourd'hui une autre rencontre sur la thématique du financement des exportations, en collaboration, notamment avec la Banque d'Algérie et autres intervenants dans la chaîne du commerce extérieur. Au menu, la question

notable du risque de change, d'autant que l'absence de guichets d'achats à terme de la devise pénalise l'exportateur. Certes, la nouvelle réglementation de la Banque d'Algérie de février 2007 a assoupli le dispositif en matière de rapatriement

des fonds générés par l'exportation. Ainsi, la garantie Cagex vaut désormais purement du dossier. Un plus pour les exportateurs selon le directeur général de l'Algex qui a estimé que le financement bancaire était «tout à fait obtus» et n'accordait pas d'avantages particuliers aux exportateurs même à ceux détenant la garantie Cagex, lors des incidents de paiement notamment. Toutefois, davantage de flexibilité est souhaitée de la part de la Banque d'Algérie et des banques commerciales. En ce sens, le président de l'Anexal a suggéré l'amélioration des conditions de domicilia-

tion des exportations, auprès des banques primaires. Mais aussi d'aménager des conditions stimulantes en matière de rétrocession aux exportateurs des ressources en devises générées par leurs activités d'exportation, ainsi que l'assouplissement des dispositions réglementaires en matière d'installation de comptoirs commerciaux à l'étranger. De même, le P-dg de Ceval demande au Conseil de la monnaie et du crédit auprès de la Banque d'Algérie, l'autorisation de transfert pour s'installer à l'étranger par filière.

C. B.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EXPORTATRICES DES PME

Le programme Optimex présenté le mois prochain

Le programme franco-algérien de renforcement des capacités exportatrices des petites et moyennes entreprises algériennes, Optimex, sera présenté le mois prochain. Ce programme a été impulsé entre l'Agence française de développement (AFD), le ministère algérien du Commerce, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et l'Algex. Doté d'une enveloppe de 2,1 millions d'euros, ce programme couvre la période 2007-2009. Selon son chef de projet, Marc Martinant, le programme Optimex cible l'accompagnement personnalisé, le développement à l'international des PME algériennes. Une quarantaine de PME algériennes seront associées sur la base d'un diagnostic et d'un contrat de performance contracté avec Optimex.

C. B.

GARANTIE DES EXPORTATIONS 8 milliards de dinars de valeurs assurées par la Cagex

La Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex) a, selon son P-dg, Djillali Tariket, assuré durant les 3 dernières années, pour 8 milliards de dinars, au profit d'une soixantaine d'exportateurs.

C. B.

ENDIMED

Les officines cédées en location-vente

L'Entreprise nationale de distribution au détail des médicaments (Endimed) peine à vendre la totalité des 1 200 pharmacies publiques, dont la décision de les privatiser remonte à dix années. Intervenant hier au forum économique de la radio Chaîne II, le directeur de cette entreprise, M. Si Ammour Saïd, a appelé, une fois de plus, les jeunes universitaires, les pharmaciens en toute évidence, à s'intéresser à ce marché porteur.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Une nouvelle formule d'acquisition des officines vient d'être divulguée par l'invité de la radio. Il s'agit de la location-vente. Les jeunes diplômés en pharmacie qui ne disposent pas de moyens pour acheter une officine pourront trouver l'appui auprès des organismes de l'Etat, prêts à mettre la main dans les caisses pour aider l'Endimed à lever sa responsabilité des pharmacies publiques mises

en vente. «Nous avons soumis le problème au gouvernement qui a accepté la formule de location-vente des officines. La location peut s'élargir au-delà de dix années, avant que l'acquéreur puisse devenir propriétaire», a souligné M. Si Ammour. Pour sa part, l'Ansej, impliquée dans ce processus, a conclu un accord avec Endimed pour le financement de 80% du prix de cession. Ce n'est pas tout. Mise devant le fait accompli qu'est le manque d'engouement des pharmaciens pour le rachat des officines publiques, l'Endimed est contrainte de revoir à la baisse les prix de cession de ses biens et d'organiser par la suite une vente aux enchères. Faut-il le rappeler, depuis la prise de la décision de céder au profit des privés les officines publiques, 200 seulement ont été vendues. Il y a quelques jours, un deuxième appel d'offres a été lancé pour 248 pharmacies, mais seulement 75 propositions de rachat ont été formulées. Cet état des lieux est expliqué par le directeur de l'Endimed par le manque de financement chez les jeunes universitaires mais aussi par

les conditions imposées par l'entreprise dans son cahier des charges, notamment, l'interdiction à toute personne n'ayant pas un diplôme en pharmacie de posséder une officine, comme c'était le cas dans le passé. Dans le souci de veiller à la bonne morale et l'éthique de cette profession, l'Endimed a exigé également que la pharmacie vendue ne puisse, en aucun cas, changer d'activité. M. Si Ammour a relevé que la difficulté essentielle est dans la cession des officines se trouvant dans les zones rurales et éloignées. Celles-ci peinent à trouver des acquéreurs, comparativement aux officines situées dans les grandes agglomérations. Ce qui est important à signaler dans l'intervention de M. Si Ammour, c'est que l'Etat continuera à assurer la gestion des officines, tant qu'elles ne sont pas vendues. Elles ne seront pas fermées. C'est l'Endimed aussi qui assumera le fonctionnement des 300 pharmacies se trouvant dans l'enceinte des établissements hospitaliers.

R. M.

APN

Atelier sur l'analyse budgétaire

L'Assemblée populaire nationale accueille, depuis hier, un atelier de formation sur l'analyse budgétaire. Les animateurs de cet atelier ont tenté de comparer les systèmes algérien et américain.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - La première journée de cet atelier, organisé par l'Institut de formation et d'études législatives en collaboration avec la Conférence nationale des législateurs des Etats américains (NCLS), a été consacrée à la présentation des systèmes d'élaboration du budget aux Etats-Unis et de l'Algérie. Deux systèmes en tous points incomparables. «En Algérie, le processus budgétaire passe par trois phases distinctes. La première phase, qui est administrative, est coordonnée par le ministère des Finances. Ce département est chargé d'élaborer une esquisse globale en prenant en compte une série d'indicateurs comme le prix du baril de pétrole, le PIB ainsi que le taux d'inflation. Le texte est présenté par la suite en conseil de gouvernement avant d'être endossé en Conseil des ministres. Lors de la seconde phase, le texte passe devant l'Assemblée populaire nationale, qui peut y apporter des amendements, puis devant le Conseil de la nation. Enfin, la loi de finances est signée par le président de la République avant le 31 décembre», a indiqué le professeur Azzedine Belkacem, docteur d'Etat en sciences économiques. La troisième phase de ce processus est consacrée au contrôle parlementaire. «Actuellement, ce contrôle a posteriori n'est pas appliqué en Algérie en l'absence de présentation d'une loi de règlement budgétaire.

Les choses pourraient changer à l'avenir puisque le ministre des Finances a annoncé qu'une première loi serait présentée au courant de cette année», a noté le conférencier.

Le professeur estime toutefois que le système algérien manque de «transparence» et qu'il gagnerait à «être modernisé». «Aujourd'hui, les documents ne sont pas accessibles, il y a des problèmes de communication et un manque de lisibilité. Sur un autre plan, il est nécessaire de mettre en place un cadre de planification pluriannuel pour permettre une projection pluriannuelle».

La situation est tout autre au Etats-Unis puisque chaque Etat élabore et adopte sa propre loi de finances. Martha Cox, directrice de la commission législative à l'Assemblée du Texas présentera le cas de cet Etat du sud des Etats-Unis. «Au Texas, le budget est débattu séparément par les deux chambres du Parlement.

Les deux textes sont par la suite étudiés au niveau d'une commission paritaire qui adopte une loi définitive. Cette loi est signée par le gouverneur. S'il le souhaite, il peut opposer son veto sur la totalité ou une partie du texte». «Il faut savoir que le déficit est interdit dans notre pays. Le gouvernement de l'Etat se doit donc de faire des prévisions budgétaires suffisantes pour les deux années.» A titre indicatif, le budget actuel du Texas est de 167,8 milliards de dollars.

T. H.